



CONSEIL DE L'UNION  
EUROPÉENNE



## Conclusions du Conseil sur le Yémen

*Conseil AFFAIRES ETRANGERES  
Bruxelles, 10 février 2014*

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

1. L'Union européenne se félicite de l'issue favorable de la conférence de dialogue national et salue le travail et l'esprit de concertation de ses délégués, ainsi que le rôle joué par le président Hadi. Le dialogue national a donné l'exemple, dans la région, d'un processus de consultation ouvert à tous et destiné à répondre aux aspirations de la population. Cet événement marque l'achèvement d'une phase essentielle du processus de transition au Yémen, mis en œuvre sur la base de l'initiative du Conseil de coopération du Golfe de 2011.
2. Le pays doit à présent concentrer ses efforts sur les étapes suivantes de la phase constituante: il s'agit notamment d'élaborer une nouvelle constitution qui préserve l'unité, la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale du Yémen, en mettant en œuvre les résultats de la conférence de dialogue national, et d'organiser, dans les délais prévus, un référendum sur la Constitution et des élections législatives, de manière transparente et crédible. Le règlement des nombreux problèmes pressants auxquels le Yémen est confronté ne pourra avoir lieu sans stabilité politique. Il faudra pour cela un processus dirigé par les Yéménites et alimenté par la détermination, l'engagement et la coopération de tous les acteurs. L'UE réaffirme sa volonté d'accompagner et de soutenir le Yémen dans cette entreprise et condamne tous les actes visant à porter atteinte aux institutions de l'État et au processus de transition.
3. L'UE exprime une nouvelle fois l'inquiétude croissante que lui inspire la détérioration des conditions de sécurité et condamne vigoureusement la récente vague de violences et d'attentats, y compris l'attaque qui a eu lieu le 5 décembre dernier à Sanaa, au cours de laquelle 52 personnes, parmi lesquelles deux Allemands travaillant dans le secteur de l'aide au développement, ont été tuées, et d'autres assassinats ciblés de civils. L'UE engage le gouvernement yéménite à mener des enquêtes approfondies sur ces actes. L'UE reste préoccupée par la multiplication des enlèvements et des tentatives d'enlèvement au Yémen, perpétrés notamment en vue d'obtenir des rançons destinées à renforcer des groupes terroristes. L'UE rappelle que la lutte contre le terrorisme doit être menée dans le respect du droit international.

# P R E S S E

4. L'UE estime que le processus de transition et le développement socioéconomique du Yémen ne pourront être réussis que si la sécurité est préalablement établie. Il est donc déterminant de faire avancer d'urgence la profonde réforme du secteur de la sécurité, en suivant les meilleures pratiques internationales, dans le plein respect des droits de l'homme et de l'État de droit. La réforme devrait inclure une présence accrue des forces nationales de sécurité dans les régions et une coopération renforcée avec les communautés locales.
5. L'UE rappelle qu'elle est préoccupée par la lenteur de la reprise économique et exhorte le gouvernement du Yémen à entreprendre, avec l'aide de la communauté internationale, les réformes indispensables. L'amélioration de la gestion des finances publiques, la lutte contre la corruption et la réforme de l'administration publique constituent toutes des mesures essentielles à la reprise économique et à l'amélioration des conditions de vie de la population yéménite. Il est urgent d'agir en particulier en matière de réforme des subventions en faveur des carburants, afin d'améliorer la viabilité des finances publiques et d'accroître les dépenses visant à renforcer la croissance, la protection sociale et les services de base. L'UE invite le gouvernement du Yémen à conclure rapidement un accord avec le Fonds monétaire international et à faire progresser la mise en œuvre de l'aide internationale promise.
6. L'UE reste vivement préoccupée par le fait que plus de la moitié de la population yéménite est touchée par les crises humanitaires et a besoin d'assistance. Des efforts doivent être conjointement déployés pour combattre la malnutrition sévère qui affecte 1 million d'enfants de moins de cinq ans. La situation s'est récemment dégradée dans les régions du Nord et du Sud en proie à des affrontements entre groupes armés, où vit une population vulnérable constituée de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. L'UE demande instamment à toutes les parties de coopérer afin de protéger les civils et de permettre l'accès immédiat et sans entrave des organisations humanitaires à ces populations. L'UE, qui est l'un des principaux prestataires d'aide humanitaire au Yémen, se félicite du nouveau plan d'intervention stratégique mis en place au Yémen par les Nations unies et leurs partenaires afin de répondre aux multiples besoins humanitaires et exhorte les donateurs à financer des projets conformément aux priorités fixées dans ce plan.
7. L'UE invite le Yémen à mettre en œuvre les recommandations formulées par la conférence de dialogue national concernant les droits et libertés, y compris la protection des droits des femmes et des enfants, en particulier en rétablissant la législation fixant un âge minimal pour le mariage, et à mettre fin à l'utilisation et au recrutement d'enfants par les forces gouvernementales yéménites, en signant et en mettant en œuvre un plan d'action à cet effet.
8. L'UE réaffirme qu'elle est prête à accroître son soutien au gouvernement et à la population yéménites. Elle souhaite vivement poursuivre le dialogue avec les autorités et la société civile, aux côtés de la communauté internationale, afin de répondre aux besoins de l'ensemble de la population yéménite dans le domaine humanitaire ainsi qu'en matière de développement et de sécurité.